

**ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES
ET RÉGIONALES**

**N'oublions pas
les jeunes !**

**Les propositions
pour renforcer
l'ambition éducative
des territoires**



Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est un think tank dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation.

Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France comme à l'étranger.

VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Les membres fondateurs de VersLeHaut



Parmi les publications de VersLeHaut :

- Prévenir les ruptures conjugales pour protéger les enfants – Pourquoi le soutien aux couples doit devenir une politique publique (Mars 2021)
- Éducation & immigration : arrêtons le gâchis pour réussir ensemble ! (Février 2021)

- Donner plus de chances aux jeunes ruraux : idées & actions pour une meilleure orientation des jeunes ruraux (Janvier 2021)
- Jeunesse&Confiance : résultats et enseignements du baromètre 2020 (Décembre 2020)
- De la famille en plus : idées et actions pour développer le parrainage de proximité (Septembre 2020)
- Les enjeux de la rentrée démasqués (Septembre 2020)
- École : à la recherche d'un nouveau souffle (2018, actualisé en juin 2020)
- Soutenir les familles, le meilleur investissement social (2017, actualisé en juin 2020)
- Pas d'éducateur, pas d'éducation ! (2016, actualisé en juin 2020)
- Éducation : comment éviter le « retour à l'anormal » ? (Mai 2020)
- Coronavirus : le défi éducatif (Mars 2020)
- L'éducation, une affaire de maire (Février 2020)
- Rentrée 2019 – les chantiers qui attendent Jean-Michel Blanquer (Septembre 2019)
- La transition pacifique (Juillet 2019)
- Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez (Juin 2019)
- Européennes 2019 : où sont les jeunes ? (Mai 2019)
- Décryptage du projet de loi Blanquer (Avril 2019)
- Les 10 grandes tendances de la famille en France (Mars 2019)
- Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent (Février 2019)
- Ce que les pays du Sud peuvent nous apprendre en matière éducative (Juin 2018)
- Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises (Juin 2018)
- Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure (Avril 2018)
- Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil (Mars 2018)
- Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? (Janvier 2018)
- Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation (Décembre 2017)
- Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard Éditions (Octobre 2017)
- Accueil, besoins & espoirs des mineurs non accompagnés en Europe (Septembre 2017)
- Le Bac : quels enjeux derrière la réforme ? (Juin 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur www.verslehaut.org

Remerciements

Tout en précisant qu'elles ne sauraient être tenues responsables des propos émis dans ces pages, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réflexion de VersLeHaut, et notamment :

- Les membres de son comité directeur ;
- Les membres de son conseil scientifique ;
- Les associations partenaires ;
- Le collectif Cause Majeur ! qui a apporté une aide décisive à la réalisation de cette note.



Lancé en mars 2019, le collectif Cause Majeur ! rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnels) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeurs sortant de la Protection de l'enfance ou ayant été pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques.

Notre collectif plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tous les jeunes.

Nous remercions également :

- Florine Pruchon, responsable plaidoyer, SOS Villages d'Enfants
- Clara Mallet, responsable projet, SOS Villages d'Enfants
- Emilie Casin-Larretche, responsable pôle plaidoyer et relations extérieures, Apprentis d'Auteuil
- Tous les membres du collectif Cause Majeur !

Sommaire

Introduction : n'oublions pas les jeunes et l'éducation !	5
I. Nos propositions pour renforcer l'engagement éducatif des régions et des départements	7
1. Enseignement : collège, lycée, supérieur	8
2. Enfance, action sociale et santé	11
3. L'Aide sociale à l'enfance, une compétence des départements.....	15
4. Orientation, apprentissage, formation et insertion professionnelles	20
5. Sports et culture	23
II. Une grille pour évaluer les programmes des candidats	24
1. #Départementales2021 : les questions à se poser avant de voter.....	25
2. #Régionales2021 : les questions à se poser avant de voter	26

Introduction : n'oublions pas les jeunes et l'éducation !

Après des reports liés au contexte sanitaire, les deux tours des élections départementales et régionales ont été fixés les 20 et 27 juin prochains. Les Français ne semblent pas passionnés par ces élections. Il faut dire qu'ils connaissent mal les compétences des Conseils régionaux et des Conseils départementaux. La plupart d'entre nous ignorons notamment le rôle clé que jouent ces collectivités dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse.

Les collectivités ont un poids croissant dans la dépense éducative

Les collectivités locales ont pourtant un poids croissant dans l'éducation. Si l'on s'en tient à la dépense intérieure d'éducation¹ – qui reprend principalement les dépenses liées à l'enseignement scolaire et extra-scolaire et à l'enseignement supérieur, en excluant par exemple l'Aide sociale à l'enfance -, les collectivités représentent en 2019, 23,3 % de la dépense, en augmentation de 9 points depuis 1980. Les collectivités locales sont ainsi le deuxième financeur de l'éducation, derrière l'État (57,3 %), mais loin devant les entreprises et les ménages. Le budget des départements pour l'éducation est d'environ 6,8 milliards d'euros, et celui des régions de 10,7 milliards d'euros (ce qui représente 46 % de leur dépense totale). S'agissant de l'Aide sociale à l'enfance, il représentait pour les départements un montant de 8,56 milliards d'euros en 2019, en augmentation de plus de 3 % par rapport à 2018.

Les régions et les départements ont des compétences vastes en ce qui concerne la jeunesse et l'éducation. Ils ont des attributions décisives dans le parcours des enfants. Le choix d'un nouveau président de région ou de département a ainsi un impact sur le parcours des jeunes du territoire. Depuis la formation des assistantes maternelles à l'insertion professionnelle en passant par la gestion des lycées et les équipements sportifs, les régions soutiennent de nombreux dispositifs concernant la jeunesse. Elles ont récemment acquis de nouvelles compétences sur l'orientation des jeunes. Les départements sont en particulier la cheville ouvrière des mesures de la Protection de l'enfance, et peuvent également mettre en œuvre de nombreuses actions pour soutenir les familles les plus vulnérables afin de permettre aux enfants d'accéder à la réussite.

Pourtant, l'éducation et la jeunesse sont souvent négligées pendant les campagnes électorales

Pourtant, ces enjeux passent souvent au dernier plan et, comme les jeunes votent moins que leurs aînés, ils sont rarement au cœur des campagnes électorales.

¹ Définition de l'Insee : « La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation. Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). »

À travers ce rapport, VersLeHaut met en lumière les compétences des départements et des régions en matière d'éducation. Nous avançons également des propositions pour renforcer l'engagement des collectivités en faveur des jeunes générations. Nous proposons aussi quelques questions que vous pouvez poser aux candidats pour jauger leurs programmes à l'aune des critères éducation/jeunesse.

Nous voulons ainsi contribuer à une meilleure prise en considération des jeunes générations à l'occasion des prochaines échéances électorales. Cela nous semble d'autant plus justifié qu'elles paient au prix fort les conséquences des contraintes mises en place pour protéger les plus fragiles et les plus âgés de la Covid-19. Il nous semble juste que la solidarité intergénérationnelle qui s'opère actuellement, des plus jeunes vers les plus âgés, se poursuive demain dans l'autre sens. Les collectivités locales auront un rôle décisif à jouer dans cette perspective.

Selon les territoires, les départements et les régions mettent en œuvre des politiques plus ou moins volontaristes en matière éducative. Les plus ambitieuses développent une stratégie éducative territoriale qui dépasse la répartition des compétences. D'autres ne font même pas le minimum pour remplir leurs obligations à l'égard des jeunes. Sur le terrain, on observe donc des politiques et des pratiques très différentes, mais le manque de visibilité sur l'action éducative des collectivités ne permet pas au citoyen de voter avec discernement, alors même que les questions éducatives sont cruciales pour l'équilibre et le développement des territoires, et pour le bien-être de ses habitants, notamment les familles et les jeunes générations.

Vers un classement des collectivités éducatives ?

À la suite de la note publiée à l'occasion des dernières élections municipales – *L'éducation, une affaire de maire* (Mars 2020), cette note est le deuxième jalon d'un travail de plus longue haleine : à terme, VersLeHaut aimerait lancer un « Observatoire des pratiques éducatives des collectivités locales », avec un système de comparaison, voire de classement, des collectivités (régions, départements, villes/ intercommunalités), selon des critères identifiés.

À travers cette note, nous voudrions rappeler les compétences des collectivités mais aussi avancer des propositions, inspirées de « bonnes pratiques » portées par des collectivités locales. Nous souhaitons ainsi renforcer des choix politiques ambitieux en faveur des jeunes générations. Nous proposons aussi une grille de questionnement pour aider les citoyens à évaluer le « projet éducatif » des candidats dans leur département et dans leur région.

Et si ces élections départementales (et régionales) étaient l'occasion de valoriser les équipes qui projettent leur département dans l'avenir en ayant une vraie ambition pour la jeunesse ? Et si les programmes ciblant la jeunesse, la petite enfance, l'éducation... faisaient la différence au moment où l'électeur passera aux urnes ?

I. Nos propositions pour renforcer l'engagement éducatif des régions et des départements

Pour éclairer les possibilités d'action des territoires et les enjeux de ces élections, nous présentons les compétences qui reviennent spécifiquement aux régions ; celles qui reviennent aux départements ; des propositions portées par VersLeHaut pour inspirer les programmes des candidats, pour 5 grands domaines d'actions² :

- L'enseignement
- L'enfance, l'action sociale et la solidarité
- La Protection de l'enfance
- L'orientation, l'apprentissage, l'insertion et la formation professionnelles
- Les politiques sportives et culturelles

Il faut ajouter à ces 5 domaines une thématique transverse : la participation des jeunes aux décisions publiques. Elles concernent aussi bien les régions que les départements. Nous invitons les collectivités à systématiser les instances de concertation et de participation (conseils des jeunes...).

² Le tableau de répartition des compétences établi par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur a servi de point de départ pour lister les compétences des départements et des régions. Nous avons sélectionné parmi les compétences celles qui ont un impact direct sur les jeunes et l'éducation.
http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Comp%C3%A9tences/1.%20les%20comp%C3%A9tences/tableau_de_competences-novembre2019.pdf

1. Enseignement : collège, lycée, supérieur

THEMES	Compétences régionales	Compétences départementales	Propositions de VersLeHaut
Bâtiments	Construction et fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spéciale, ainsi que des établissements d'enseignement agricole.	Construction et fonctionnement des collèges. Accueil, restauration, hébergement et entretien technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, des bâtiments dans les établissements dont le département a la charge.	<p><i>Penser l'architecture à partir des besoins pédagogiques, à l'image de ce qui a été fait pour le nouveau collège qui ouvrira à Mantes-la-Jolie en septembre 2021. Prévoir notamment des espaces de travail en commun, des espaces pour les enseignants, leur permettant de travailler au sein des établissements, en dehors des heures de cours devant les élèves, de recevoir les familles...</i></p> <p><i>Doter les établissements de matériel informatique et de connexion adaptés aux nouveaux défis.</i></p>
Mixité	La sectorisation des lycées est conjointement définie par le recteur et le Conseil régional (à défaut d'accord, elle est arrêtée par le recteur).	Définition, après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale, de la localisation des collèges publics, de leur capacité d'accueil, de leur secteur de recrutement et du mode d'hébergement des élèves, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.	<p><i>En lien avec les académies, revoir la sectorisation des établissements afin de lutter contre la surconcentration des jeunes vulnérables dans les lycées les moins recherchés³ :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aligner le niveau de mixité au sein de l'établissement avec, au minimum, le niveau de mixité dans le secteur.</i> - <i>Pour s'obliger à davantage de mixité, instaurer un quota maximum de 30 % d'enfants issus de l'immigration dans chaque établissement, à l'image de ce</i>

³ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », propositions n° 38 et 39, VersLeHaut 2021

			<p><i>qui existe dans d'autres pays européens.</i></p> <p><i>Fermer les établissements où la sous-performance est trop grande (et la réputation trop abîmée) pour ensuite les reprendre sur de nouvelles bases.⁴</i></p> <p><i>À travers les contrats de ville, développer des dispositifs éducatifs expérimentaux répondant à des besoins éducatifs exceptionnels (tels que le réseau Espérance Banlieues ou les internats d'excellence).⁵</i></p>
Enseignement privé		Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du second degré sous contrat d'association.	<i>Proposer des financements publics renforcés aux établissements privés (sous contrat ou non) qui s'engagent en faveur de la mixité.⁶</i>
Transports scolaires	Responsabilité des transports scolaires hors du périmètre de transports urbains.	Organisation du transport spécial à l'attention des élèves handicapés.	<i>En lien avec l'Éducation nationale, déployer les dispositifs de « busing » permettant de développer la mixité dans les établissements scolaires.</i>
Vie des établissements	<p>Possibilité pour les départements et les régions d'organiser, par convention, des mutualisations dans la gestion des établissements publics locaux d'enseignement (L216-12 du Code de l'éducation).</p> <p>Les régions peuvent proposer des programmes d'actions éducatives pour les établissements scolaires qui relèvent de leurs compétences.</p>		<i>Financer le développement de projets pédagogiques ambitieux et complémentaires afin de rendre plus autonomes et attractifs les établissements.⁷</i>

⁴ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », proposition n° 31, VersLeHaut 2021

⁵ Rapport « École : à la recherche d'un nouveau souffle », proposition n° 17, VersLeHaut 2018, actu 2020

⁶ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », proposition n° 40, VersLeHaut 2021

⁷ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », propositions n° 34, VersLeHaut 2021 ; Rapport « École : à la recherche d'un nouveau souffle », VersLeHaut 2020

		<p><i>Mobiliser les moyens d'Erasmus+ pour développer les séjours à l'étranger des élèves en lycée professionnel.</i></p> <p><i>Développer des actions éducatives associant des établissements scolaires et d'autres acteurs éducatifs (notamment des acteurs de l'éducation populaire).</i></p>
Enseignement supérieur	Élaboration par la région d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (L214-2 du Code de l'éducation). ⁸	<p><i>Favoriser des ponts entre établissements supérieurs et secondaires, afin de faciliter le recrutement des uns et l'orientation des autres.</i></p>
	Possibilité pour les collectivités et leurs groupements de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires.	

⁸ Récemment, les lois MAPTAM - Loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014 - et NOTRe, promulguée le 7 août 2015 - porte sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe), confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit celles qui sont attribuées à chaque collectivité territoriale - ont conforté et renforcé le rôle de la région dans le domaine de l'enseignement supérieur, en tant que chef de file de l'intervention des collectivités territoriales. Les stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) doivent s'articuler avec les stratégies de développement économique (SRDE-II) et d'aménagement du territoire (SRADDET).

2. Enfance, action sociale et santé

Les départements interviennent auprès des familles, en particulier les plus vulnérables ; les régions peuvent agir sur la prévention

<u>Thèmes</u>	<u>Compétences régionales</u>	<u>Compétences départementales</u>	<u>Les propositions de VersLeHaut</u>
Petite enfance		<p>Autorisation de création et de transformation des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, centres de vacances, centres de loisirs, garderies, etc.).</p> <p>Contrôle et surveillance de ces établissements.</p> <p>Présidence des commissions départementales d'accueil des jeunes enfants.</p>	<p><i>Encourager la création de structures misant sur des pédagogies plus actives à destination des publics défavorisés (ex. crèches musicales).</i></p> <p><i>Renforcer la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance en imposant pour l'agrément une formation initiale de base sur le développement de l'enfant, sa psychologie, la relation aux parents, les apports des neurosciences...</i></p>
		Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux.	
Adoption		Agrément et suivi des familles désirant adopter un pupille de l'État ou un enfant étranger.	<p><i>Diffuser une meilleure information sur l'adoption simple auprès des professionnels et des familles du département.</i></p> <p><i>Développer les financements pour les associations proposant du parrainage de proximité et mieux faire connaître ce dispositif par des campagnes de communication locales.⁹</i></p>

⁹ Rapport « De la famille en plus : idées et actions pour développer le parrainage de proximité », VersLeHaut, Septembre 2020

Prestations légales		Prise en charge des prestations légales d'aide sociale telles que l'aide sociale à l'enfance et aux familles (voir plus loin).	
Handicap		Tutelle administrative et financière sur les groupements d'intérêt public (GIP) tels que la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
Lutte contre la pauvreté, aide aux jeunes en difficulté et protection de l'enfance		<p>Action sociale en faveur des enfants et jeunes en difficulté (participation aux actions d'éducation des mineurs et prévention des mauvais traitements à leur égard).</p> <p>Actions visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'exclusion sociale et en corriger les effets pour lutter contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation ; - Définir les besoins et attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier ceux des personnes et des familles vulnérables ; 	<p><i>Développer les mesures de soutien à la parentalité¹⁰ (voir plus bas).</i></p> <p><i>Développer l'engagement du père auprès de l'enfant et de la mère dès la vie prénatale.¹¹</i></p> <p><i>Offrir à chaque naissance un « kit parents » offrant un parcours de formation à la parentalité positive.¹²</i></p> <p><i>Développer des centres d'accueil temporaires, des lieux d'écoute et de prise en charge pour les enfants victimes de harcèlement scolaire (dont les harceleurs).¹³</i></p> <p><i>Intervenir de façon plus active lors de la décision des schémas départementaux des services aux familles (CAF) pour financer des projets innovants à destination des familles (qui</i></p>

¹⁰ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », proposition n° VI.2, VersLeHaut 2021

¹¹ Rapport « Prévenir les ruptures conjugales », proposition n° 8, VersLeHaut 2021

¹² Rapport « La transition pacifique », proposition n° 17, VersLeHaut 2019

¹³ Rapport « La transition pacifique », proposition n° 27, VersLeHaut 2019

		<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes en difficulté et des familles exclues, surtout dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale (accompagnement des aides générales au logement et à la fourniture d'eau et d'énergie, aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées. 	<p><i>relèvent des financements de la CAF mais sont portés par d'autres opérateurs).</i></p> <p><i>Identifier les associations œuvrant auprès des familles et des enfants les plus précaires, et assurer un soutien administratif et financier.</i></p> <p><i>Lancer une grande mobilisation pour renforcer l'apprentissage du français¹⁴ :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Diagnostic des aptitudes linguistiques</i> - <i>Soutien en français auprès des jeunes</i> - <i>Formation des parents étrangers</i> <p><i>Soutenir le parrainage de proximité.¹⁵</i></p> <p><i>Développer largement les centres parentaux.¹⁶</i></p>
Protection médico-sociale des enfants et des familles		<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et la surveillance des services de santé maternelle et infantile. - Les activités de protection de la santé maternelle et infantile à domicile. - L'autorisation de l'accueil familial. - L'agrément des assistants maternels et familiaux (voir plus haut). 	<p><i>Renforcer les formations de tous les personnels qui interviennent auprès des parents et des enfants</i></p> <p><i>Lancer (ou relayer) une politique volontariste en faveur de la médecine scolaire.¹⁷</i></p> <p><i>S'engager de façon volontariste dans la stratégie des « 1 000 premiers jours de l'enfant », en finançant notamment les actions de soutien à la parentalité.</i></p>

¹⁴ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », proposition n° 1.4, VersLeHaut 2021

¹⁵ Rapport « Le parrainage de proximité : de la famille en plus », VersLeHaut 2020

¹⁶ Rapport « Prévenir les ruptures conjugales », proposition n° 7, VersLeHaut 2021

¹⁷ Rapport « La transition pacifique », proposition n° 2, VersLeHaut 2019

Installation des professionnels de santé	Attribution d'aides pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins.		<i>Renforcer les aides encourageantes à destination des professionnels de santé qui peuvent accompagner les jeunes, notamment les plus fragiles, alors même que la pénurie est immense : médecins pédiatres, orthophonistes, pédopsychiatres.</i>
Formation des travailleurs sociaux	Définition de la politique de formation des travailleurs sociaux et d'insertion des jeunes.		<p><i>Insérer le harcèlement dans les difficultés à savoir prendre en charge dans les formations sanitaires et sociales.</i></p> <p><i>À travers la formation initiale et continue, persister à faire évoluer la posture des professionnels vis-à-vis des parents.</i></p> <p><i>La formation doit également mieux développer le sens de l'éducation qui ne doit pas être réduit à une « procédure technique » : anthropologie, philosophie, connaissance des besoins de l'enfant et de son développement...</i></p> <p><i>Les apports des neurosciences et de la psychologie méritent d'être mieux diffusés dans la formation des éducateurs.¹⁸</i></p>
	Financement des opérations programmées dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour développer l'accès aux soins, favoriser la prévention et assurer le suivi des publics fragilisés.		<i>Mener une politique de prévention à l'échelle régionale pour armer les jeunes face aux risques de violence. Parmi les sujets : l'exposition des mineurs à la pornographie, en finançant des campagnes d'information, des espaces d'accueil individuel, et en assurant le respect des heures de formation à la vie affective et sexuelle dans les établissements.</i>

¹⁸ Voir les propositions du rapport VersLeHaut « Pas d'éducateur, pas d'éducation ! », Juillet 2020

3. L'Aide sociale à l'enfance, une compétence des départements

312 500 mineurs bénéficiaient au moins d'une mesure de protection de l'enfance fin 2019, soit plus de 2 % des enfants. Pour les départements, cela représente une dépense de près de 8,5 milliards d'euros.

Selon le Code de l'action sociale et des familles¹⁹, « le service de l'Aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

- 1°) Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- 2°) Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, [...] ;
- 3°) Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs mentionnés au « 1°) » du présent article ;
- 4°) Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ;
- 5°) Mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil et la transmission, [...] des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être, et participer à leur protection ;
- 5° bis) Veiller au repérage et à l'orientation des mineurs victimes ou menacés de violences sexuelles, notamment des mineures victimes de mutilations sexuelles ;
- 6°) Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ;
- 7°) Veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme ;
- 8°) Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant. »

¹⁹ Article L221-1

Quid des contractualisations ?

Face aux difficultés rencontrées par le secteur de la Protection de l'enfance, l'État a lancé en 2020 un mouvement de contractualisation avec les départements. Ce mouvement se poursuit en 2021. Ce projet mobilise un budget de 170 millions d'euros. Il vise à obtenir l'engagement des départements sur 4 volets :

- Accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance (par exemple : démultiplier le nombre de visites périnatales à domicile)
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures (créer de nouvelles places d'accueil, en particulier pour les fratries)
- Donner aux enfants protégés les moyens d'agir et garantir leurs droits (faire participer des enfants protégés aux travaux des Observatoires départementaux de Protection de l'Enfance)
- Préparer l'avenir et sécuriser la vie d'adulte des enfants protégés (par exemple : développer les dispositifs d'accompagnement global emploi/insertion/logement des jeunes, y compris pour les jeunes en situations de handicap)

Ces engagements sont soumis à un suivi et une évaluation qui conditionnent les avenants financiers ; ils sont aujourd'hui en cours dans 70 départements.

Compétences départementales	Proposition de VersLeHaut
Prévenir les placements.	<p><i>Développer les crèches dans les quartiers défavorisés et y proposer un accueil renforcé des familles.</i></p> <p><i>Recourir plus largement aux « conférences familiales » pour prévenir les situations de placement.</i></p> <p><i>Soutenir les parents dans leur rôle éducatif :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Renforcer le soutien éducatif pour les familles vulnérables, et ce dès la grossesse ;</i>- <i>Ouvrir sur tout le territoire des « maisons des familles », à l'image de celles déployés par Apprentis d'Auteuil ;</i>- <i>Soutenir les couples, en proposant des accompagnements conjugaux, pour prévenir les violences et les ruptures de couples avec enfants ;</i>- <i>Développer des dispositifs de soutien à la parentalité visant spécifiquement les pères ;</i>- <i>Développer les centre parentaux (les lieux d'accueil des jeunes mères en difficulté autour de la naissance et dans lesquels le père a toute sa place).</i>

<p>Favoriser les retours.</p>	<p><i>Proposer des services de médiation familiale, en particulier pour maintenir le lien parents/enfants, lorsque cela est possible et bénéfique pour l'enfant, dans le cadre d'une mesure d'éloignement du domicile parental.</i></p> <p><i>Développer les lieux d'accueil pour les auteurs de violence, à la façon du Home des Rosati.</i></p>
<p>Améliorer la qualité de l'accueil.</p>	<p><i>Former les personnels, en particulier aux droits de l'enfant et à la gestion de la relation avec les parents.</i></p> <p><i>Adapter le type d'accueil aux besoins spécifiques de l'enfant (foyer, famille d'accueil, logement individuel, ...).</i></p>
<p>Mieux accueillir les fratries.</p>	<p><i>Multiplier les possibilités d'accueil des fratries, à l'image des villages SOS Villages d'enfants.</i></p> <p><i>Proposer une offre variée et adaptée aux besoins des fratries, en se concentrant sur leurs besoins et non sur les contraintes logistiques.</i></p> <p><i>Développer parallèlement une expertise sur l'accompagnement des relations fraternelles dans la durée.</i></p> <p><i>Rendre visibles les informations chiffrées sur les fratries accueillies en Protection de l'enfance.</i></p>
<p>Renforcer la réussite scolaire.</p>	<p><i>Assouplir les conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs, et en augmenter le nombre pour permettre aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de se projeter dans des parcours d'études variés.</i></p> <p><i>Poursuivre systématiquement le soutien de l'ASE pour les jeunes qui obtiennent leur majorité en cours d'année scolaire.</i></p>
<p>Améliorer la prise en charge médico-sociale, en particulier pour les enfants en situation de handicap.²⁰</p>	<p><i>Mutualiser les compétences des départements et des Agences régionales de santé autour de projets spécifiquement destinés aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en situation de handicap.</i></p>

²⁰ Qui peuvent représenter jusqu'à 30 % des jeunes pris en charge par l'ASE.

Renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance.

Supprimer les « sorties sèches », en rendant obligatoire la prolongation de l'accompagnement socio-éducatif pour les jeunes qui le souhaitent, au-delà des 18 ans.

Proposer un vrai parcours d'accompagnement :

- *Maintenir un environnement social et affectif dans lequel les jeunes pourront continuer à se construire et à se projeter dans l'avenir ;*
- *Renforcer les dispositifs d'accompagnement du/de la jeune dans son insertion professionnelle (Garantie Jeunes, faciliter les expériences professionnelles, favoriser l'engagement volontaire, etc.) ;*
- *Assurer la continuité et la qualité du parcours de soins des jeunes (point spécifique lors de l'entretien un an avant la sortie, réalisation d'un bilan de santé, continuité des professionnels de santé suivant le jeune entre la minorité et la majorité, accent sur la prévention...) ;*
- *Favoriser l'accès au logement et préparer le jeune à l'indépendance et aux responsabilités que cela requiert durant la phase d'accompagnement ;*
- *Garantir l'effectivité des droits de chacune et chacun et un niveau de ressources suffisant, permettant de vivre dignement et de créer les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pérenne ;*
- *Garantir pour chaque jeune protégé un droit au retour, à l'erreur et à l'expérimentation.*

Éviter les ruptures de prise en charge pour les jeunes sortant de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et favoriser les passerelles entre les

	<i>accompagnements judiciaires au pénal, au civil et en administratif, y compris pour les jeunes majeurs.</i>
<i>Améliorer le fonctionnement des institutions et la coordination entre les différents acteurs.</i>	<i>Étendre la contractualisation avec l'État à l'ensemble des départements</i> <i>Ajouter aux objectifs de résultats des objectifs de moyens et de méthode (par exemple : imposer des temps d'analyse de pratique et de supervision pour les professionnels)</i>
<i>Prendre soin des mineurs non accompagnés (MNA), en levant les obstacles administratifs et personnels qui mettent en échec leur parcours.</i>	<i>Harmoniser entre les départements l'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement et supprimer le recours à la réévaluation.</i> <i>Offrir aux MNA un accompagnement global, avec un référent unique sur le plan juridique, éducatif et personnel, en développant des postes spécialisés pour leur accueil.</i> <i>Procéder à la mise en place systématique d'un parcours de santé dès l'arrivée de l'enfant, prévoyant un bilan médical incluant une évaluation psychologique, conformément à l'article 24 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).</i> <i>Renforcer leurs possibilités d'apprendre le français.</i> <i>Assouplir le cadre légal pour faciliter la possibilité pour les jeunes MNA de se former, et développer des bourses adaptées à la poursuite d'études (par exemple : étendre le dispositif du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)).</i> <i>Développer massivement le parrainage de proximité.</i>

4. Orientation, apprentissage, formation et insertion professionnelles

Formation professionnelle, apprentissage et alternance : un cheminement de l'État vers les régions

Avec les différentes lois de décentralisation publiées depuis 1983, l'État a poursuivi le transfert de l'ensemble de la compétence formation aux régions (mise en place du Service public régional de l'orientation ; création d'un Service public régional de la formation professionnelle ; possibilité pour les régions de recourir aux habilitations ; transfert aux régions de la formation des publics spécifiques). La loi NOTRe de 2015 a même introduit la possibilité de délégation aux régions de l'animation des opérateurs du Service public de l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, PLIE...), à l'exception de Pôle emploi.

Avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les régions ont désormais un rôle décisif en matière d'orientation. Elles ont la responsabilité d'organiser des actions auprès des élèves pour que l'information sur les formations et les métiers soit adaptée aux réalités locales.

Thèmes	Compétences régionales	Compétences départementales	Propositions de VersLeHaut
Stratégie	Responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle en direction des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Le président du Conseil régional et le préfet de région ont notamment la responsabilité d'élaborer une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle (L6123-4-1 du Code du travail). Organisation des actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes.		
Orientation scolaire	Diffusion de la documentation et élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves, des apprentis et des étudiants.		<i>Organiser des campagnes d'information et des forums pour faire connaître les formations et les métiers.</i>

	<p>Organisation des actions d'information sur les métiers et les formations, en direction des élèves et des étudiants avec le concours de l'ONISEP.</p>		<p><i>Développer des dispositifs d'information sur l'orientation qui mobilisent également les parents (leur avis est souvent négligé alors qu'il est décisif).</i></p> <p><i>Déployer le dispositif « mallette des parents » en 3° sur les thématiques liées à l'orientation (en associant enseignants, parents et jeunes).</i></p> <p><i>Faciliter les démarches administratives lors d'un changement d'orientation.</i></p>
Apprentissage	<p>Même si l'apprentissage est une compétence désormais transférée aux opérateurs de compétences des branches professionnelles, la région conserve une compétence facultative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement des CFA « lorsque des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient (notamment en zones rurales et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville), par convention avec les opérateurs de compétences », - « Contribution à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée sur son territoire ». 		<p>Offrir des parcours d'excellence aux jeunes qui souhaitent se former à un métier mais ne sont à l'aise ni dans le cadre scolaire ni en entreprise, en soutenant le déploiement des écoles de production (au moins 1 par département pendant la prochaine mandature).</p> <p>La région peut faire pression sur la préfecture pour qu'elle octroie aux mineurs non accompagnés les papiers nécessaires à la signature d'un contrat d'apprentissage dans les secteurs où la demande est la plus tendue.²¹</p>

²¹ Rapport « Éducation et immigration : arrêtons le gâchis », proposition n° 69, VersLeHaut 2021

	La région adopte un « contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles et organise un débat annuel sur les dépenses engagées en faveur de l'apprentissage.		
Aide aux jeunes et aux familles fragiles	Formation professionnelle des publics spécifiques (travailleurs en situation de handicap, personnes sous main de justice, Français établis hors de France) ; programmes de compétences clés et de lutte contre l'illettrisme	Responsabilité du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté. Participation au repérage des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes.	<i>Afin de lutter contre l'illettrisme, financer et pérenniser les associations de soutien à l'apprentissage de la lecture, octroyer des aides spécifiques aux entreprises permettant à leurs salariés les moins formés d'acquérir les compétences de base.</i>
Missions locales et maisons de l'emploi	Concours au Service public de l'emploi à travers : - la possibilité de participer aux maisons de l'emploi ; - la contribution au financement des structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes (missions locales) ; - la participation au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).	Possibilité de participation aux structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes (missions locales).	<i>Renforcer les partenariats entre les différents acteurs. Créer une plate-forme pour les offres locales de jobs d'été et jobs étudiants.</i>

5. Sports et culture

Thèmes	Compétences régionales	Compétences départementales	Propositions de VersLeHaut
Sports ²²	Construction et entretien d'équipements sportifs dans les lycées.	Construction et entretien d'équipements sportifs dans les collèges.	<i>Rendre accessibles les équipements sportifs hors des heures d'ouverture des établissements.</i>
		Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les collégiens (conventions).	<i>Encourager les communes à ouvrir les équipements sportifs en dehors des heures « ouvrables » (dimanches, jours fériés) afin de lutter contre l'ennui et la délinquance.</i>
	Subventions aux clubs, associations, etc.		<i>Engager les associations subventionnées à mener un autodiagnostic sur l'état de leurs relations avec les parents (renforcer les liens acteurs éducatifs/familles). Proposer des formations à la médiation des enfants et des jeunes.²³</i>
	À titre de compétence facultative, les régions peuvent aussi promouvoir des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous, développer des activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire et mettre en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation.		<i>Soutenir la pratique du sport par tous en compensant des tarifs adaptés aux revenus de chaque famille.</i>

	Enseignements artistiques : organisation et financement, dans le cadre du plan régional des	Enseignements artistiques :	<i>Accompagner le déploiement du pass Culture avec des actions de médiation</i>
--	---	-----------------------------	---

²² Depuis le 1^{er} janvier 2016, les 17 Centres de ressources d'expertise à la performance sportive (CREPS) sont transférés de l'État aux régions.

²³ Rapport « La transition pacifique », proposition n° 11, VersLeHaut 2019

Culture ²⁴	formations professionnelles prévu à l'article L. 214-13 du Code de l'éducation, des cycles d'enseignement professionnel initial.	Élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements.	<i>culturelle, notamment dans les milieux sociaux défavorisés pour que cet outil serve vraiment à une ouverture culturelle (par exemple : financer au moins une sortie culturelle par an pour chaque élève de collège ou de lycée)</i>
	Bibliothèques régionales.	Bibliothèques : Bibliothèques de prêt départementales.	<i>Encourager l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques afin de permettre aux élèves et aux étudiants moins bien logés d'y travailler.</i>
	Organisation et financement des musées régionaux.	Organisation et financement des musées départementaux.	<i>Promouvoir la fréquentation des lieux culturels par les publics éloignés.</i>

II. Une grille pour évaluer les programmes des candidats

²⁴ Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les régions peuvent exercer certaines des compétences de l'État (ce qui peut concerner, par exemple, la chaîne du livre et le cinéma).

#départementales2021

N'OUBLIEZ PAS LES JEUNES ET L'ÉDUCATION !

AVANT DE VOTER, TESTEZ VOS CANDIDATS

Notez leurs programmes sur 20 en répondant à ces questions.

En dessous de 15/20 : copie à revoir ! Conseillez-leur de se rendre sur

www.verslehaut.org pour trouver des idées !

Oui

Non



CE N'EST PAS PARCE QUE LES JEUNES GÉNÉRATIONS NE VOTENT PAS ENCORE QU'IL FAUT LES OUBLIER !



L'ÉDUCATION FIGURE-T-ELLE DANS LE PROGRAMME DE VOS CANDIDATS ?

3 pts

0 pt



EST-ELLE UN AXE PRIORITAIRE ?

3 pts

0 pt

VOS CANDIDATS S'ENGAGENT-T-IL POUR AMÉLIORER LA FORMATION ET LE SUIVI DES ASSISTANTS MATERNELS ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS PORTENT-ILS UNE AMBITION POUR CONSTRUIRE OU RÉNOVER DES COLLÈGES PLUS ADAPTÉS AUX ENJEUX ÉDUCATIFS ?

2 pt

0 pt

VOS CANDIDATS ONT-ILS FORMULÉ DES ENGAGEMENTS POUR LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ DES ENFANTS ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS PROPOSENT-ILS D'AMÉLIORER LES SERVICES AUX FAMILLES, NOTAMMENT LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS FONT-ILS DES PROPOSITIONS POUR PRÉVENIR LES PLACEMENTS D'ENFANTS AUPRÈS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS S'ENGAGENT-ILS À METTRE FIN AUX SORTIES SÈCHES QUI CONDUISENT À LA RUE DES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

2 pts

0 pt

VOS CANDIDATS ONT-ILS PROPOSÉ UNE MEILLEURE DÉTECTION ET PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ?

1 pt

0 pt



VOS CANDIDATS ONT-ILS DES PROPOSITIONS POUR MIEUX PRÉVENIR LA PAUVRETÉ DES JEUNES ET DES ENFANTS ?

1 pt

0 pt



VOS CANDIDATS FORMULENT-ILS DES PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES JEUNES AUX DISPOSITIFS CULTURELS DU DÉPARTEMENT ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS FONT-ILS DES PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES JEUNES AUX DISPOSITIFS SPORTIFS ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS SONT-ILS PRÊTS À MIEUX ASSOCIER LES JEUNES ET LES ENFANTS AUX POLITIQUES PUBLIQUES ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS ONT-ILS PRÉVU UN ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANCÉE DES DISPOSITIFS ANNONCÉS, AU COURS DE LEUR MANDAT ?

1 pt

0 pt

TOTAL : .../20

Une infographie de VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation - www.verslehaut.org

#régionales2021

N'OUBLIEZ PAS LES JEUNES ET L'ÉDUCATION !

AVANT DE VOTER, TESTEZ VOS CANDIDATS

Notez leurs programmes sur 20 en répondant à ces questions.

En dessous de 15/20 : copie à revoir ! Conseillez-leur de se rendre sur www.verslehaut.org pour trouver des idées !

Oui

Non



CE N'EST PAS PARCE QUE LES JEUNES GÉNÉRATIONS NE VOTENT PAS ENCORE QU'IL FAUT LES OUBLIER !



L'ÉDUCATION FIGURE-T-ELLE DANS LE PROGRAMME DE VOTRE LISTE ?

3 pts

0 pt



EST-ELLE UN AXE PRIORITAIRE ?

3 pts

0 pt

VOTRE LISTE A-T-ELLE UNE AMBITION POUR LA SANTÉ, EN PARTICULIER CELLE DES JEUNES LES PLUS FRAGILES ?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE FAIT-ELLE DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS ?

2 pts

0 pt

VOS CANDIDATS PORTENT-ILS UNE AMBITION POUR CONSTRUIRE OU RÉNOVER DES LYCÉES PLUS ADAPTÉS AUX ENJEUX ÉDUCATIFS ?

2 pts

0 pt

VOTRE LISTE SOUHAITE-T-ELLE REVOIR LA SECTORISATION DES LYCÉES AFIN DE RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE EST-ELLE ENGAGÉE POUR RENFORCER L'APPRENTISSAGE ET L'ALTERNANCE DANS VOTRE RÉGION ?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE A-T-ELLE UN PROGRAMME SPÉCIFIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE A-T-ELLE DES PROJETS POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT D'ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ?

1 pt

0 pt



VOTRE LISTE FORMULE-T-ELLE UNE AMBITION POUR AMÉLIORER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES ?

1 pt

0 pt



VOTRE LISTE A-T-ELLE FORMULÉ DES PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES JEUNES À LA PRATIQUE SPORTIVE ?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE A-T-ELLE FORMULÉ DES PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX DISPOSITIFS CULTURELS DE LA RÉGION ?

1 pt

0 pt

VOS CANDIDATS SONT-ILS PRÊTS À MIEUX ASSOCIER LES JEUNES ET LES ENFANTS AUX POLITIQUES PUBLIQUES (EX. CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES...)?

1 pt

0 pt

VOTRE LISTE A-T-ELLE PRÉVU UN ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANCÉE DES DISPOSITIFS ANNONCÉS, AU COURS DE SON MANDAT ?

1 pt

0 pt

TOTAL : .../20

Une infographie de VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation - www.verslehaut.org

Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut sur www.verslehaut.org



Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

contact@verslehaut.org

Accélérateur 21 - 21 rue de la Vanne – 92120 Montrouge

Tel : 01 74 31 62 60

www.verslehaut.org

